



# Anael finance ws

## Aide à la déclaration de TVA

Documentation utilisateur

---

## © Copyright 2021 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

### **Avertissement important**

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

### **Reconnaissance des marques**

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

### **Informations de publication**

Version : Anael finance ws Numéro de version

Auteur : Brigitte Quevedo

Date de publication : 26 mai 2021

---

---

# Table des matières

<b>À propos de ce manuel .....</b>	<b>5</b>
Public concerné .....	5
Périmètre du document .....	5
Pré-requis .....	5
Documents liés .....	6
Historique du document.....	6
Contacter Infor .....	6
<b>Chapitre 1 Généralités.....</b>	<b>7</b>
Objet du document .....	7
Rappel fonctionnel.....	7
<b>Chapitre 2 Paramétrage.....</b>	<b>11</b>
Codes et taux de TVA .....	11
Société.....	11
Plan comptable .....	12
Tiers.....	13
Guides de saisie (ligne).....	13
Les journaux .....	13
Les comptes automatiques .....	14
Les numéros de traitement.....	14
Date de déclaration de TVA .....	15
<b>Chapitre 3 Saisie et validation du brouillard.....</b>	<b>17</b>
Les factures .....	17
Les règlements .....	18
Les OD avec paramètre ‘génération OD auto de TVA’ .....	19
Validation du brouillard.....	19
Situation des comptes .....	20
Quelques exemples.....	21

Saisie avec erreurs.....	21
CG de TVA erroné .....	21
Erreur montant sur CG TVA.....	22
Montant de l'écart autorisé.....	24
Montant de l'écart non autorisé .....	26
OD automatique de TVA .....	27
<b>Chapitre 4 Traitements mensuels de TVA.....</b>	<b>29</b>
Préparation de la Déclaration TVA.....	29
Paramètres.....	29
Traitement de la préparation de déclaration de TVA.....	31
Edition définitive .....	33
Intégration des écritures .....	33
Lettrage automatique .....	33
Déclaration des bases exonérées de TVA.....	34
Généralités .....	34
Prise de Paramètres.....	35
Edition des bases exonérées.....	36
Justificatif des soldes de TVA .....	38
Généralités .....	38
Prise de Paramètres.....	38
Edition du justificatif.....	38
Annexes.....	39
Ex 'Déclaration déductible' par code taux.....	39
Ex 'Centralisation par société' .....	42
EX Justificatif de soldes de TVA .....	43
<b>Chapitre 5 Lettrage des tiers soumis à TVA sur encaissements .....</b>	<b>45</b>
Lettrage d'un tiers soumis à TVA .....	45
Délettrage d'un tiers soumis à TVA.....	46

---

# À propos de ce manuel

## Objet

- Effectuer la préparation de la déclaration de TVA, au régime des débits et des encaissements en éditant les bases et montant de TVA avec constitution de l'OD de TVA à décaisser pour
  - La TVA déductible
  - La TVA collectée
- Editer les bases exonérées de TVA à faire figurer dans la déclaration
- justifier les soldes de TVA

Les options permettant d'effectuer ces traitements sont regroupées dans le sous-menu 'TVA' du menu « Gérer ».

## Public concerné

Clients d'Infor utilisateurs d'Infor Anael Finance Ws

## Périmètre du document

N/A

## Pré-requis

La gestion de la TVA au régime des encaissements est verrouillée par clé d'accès et nécessite l'acquisition du module n° 08.

# Documents liés

Aucun

## Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1.0	11 février 2008	Brigitte Quevedo	Création modèle
1.1	30 oct. 2008	Jérôme Mailley	Mise en forme
1.2	29 janv. 2009	Brigitte Quevedo	MàJ TVA intracommunautaire
1.3	Déc. 2010	Brigitte Quevedo	Insertion § lettrage tiers soumis TVA
2.0	Janvier 2012	Ingrid MARY	Application du nouveau modèle Word
2.1	Janvier 2013	B. Quevedo	Mise à jour V4R4 (Validation brouillard)
2.2	Sept.2013	B. Quevedo	Mise à jour V4R5 (Déduction partielle)
2.3	Sept 2014	B. Quevedo	Mise à jour & Exemples saisie et OD auto
2.4	Nov.2014 Juillet 2015	B. Quevedo	Type de compte 29 si crédit de TVA Bases exonérées selon modalité
2.4 bis	Mai 2019	Claudie ENEZ	<b>V4R5</b> : Lors de la déclaration de TVA définitive, contrôle de l'existence du type de compte 15 « TVA à décaisser » sur la société courante
2.4 ter	Mai 2021	Claudie ENEZ	<b>V4R5</b> : Comptes automatiques : compléments

## Contacteur Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur <https://concierge.infor.com/> pour créer un cas.

Si nous modifions ce document après la sortie du produit, nous en publierons une nouvelle version sur le portail de Support Infor. Pour accéder à la documentation, cliquez sur **Rechercher > Parcourir la documentation**. Nous vous conseillons de consulter régulièrement ce portail afin de prendre connaissance des mises à jour de documentation.

Si vous avez des commentaires au sujet de la documentation Infor, vous pouvez envoyer un e-mail à [documentation@infor.com](mailto:documentation@infor.com).

## Objet du document

Ce document a pour but de décrire toutes les opérations à effectuer impactant la déclaration de TVA. Il permet donc de :

- rappeler le paramétrage
- rappeler les principes généraux de saisie en matière de TVA
- décrire la procédure de préparation de déclaration de la TVA
  - au régime des débits
    - déductible et
    - collectée
  - au régime des encaissements
    - déductible et
    - collectée
  - Des bases exonérées
  - par un traitement provisoire ou définitif
- d'expliquer les conséquences du traitement définitif
- d'éditer le détail du justificatif des soldes de TVA

## Rappel fonctionnel

« Déclaration de TVA » : Aide au calcul du montant de la TVA à décaisser. Ce montant correspond à la TVA collectée diminuée de la TVA déductible.

« TVA collectée (ventes) » : celle que la société encaisse du client et qu'elle doit reverser à l'Etat. La TVA collectée figure sur les factures clients.

« TVA déductible (achats) » : celle que la société règle au fournisseur et qu'elle déduit de ce qu'elle doit à l'Etat. La TVA déductible figure sur les factures fournisseurs.

Les **informations de TVA** (base, taux et régime) figurent toujours sur les **factures** alors que le fait générateur du calcul de la TVA à payer à l'Etat est :

- La facture si régime des débits (clients et fournisseurs)
- Le règlement si régime des encaissements (clients et fournisseurs)

## Particularités de la gestion de TVA dans ANAEL :

- La TVA sur débit à déclarer est celle qui figure sur les comptes de TVA déductible ou collectée.
  - La TVA est saisie sur ces comptes lors de l'enregistrement de la facture
- La TVA sur encaissement à déclarer est celle qui figure sur les comptes de TVA à déclarer.
  - Lors de l'enregistrement d'une facture avec de la TVA sur encaissement, la TVA doit être saisie sur un compte de TVA à justifier.
  - Lors de l'enregistrement d'un règlement (paiement/encaissement) lettré avec une facture sur encaissement, le programme génère automatiquement une OD de TVA qui solde le compte de TVA à justifier par le compte de TVA à déclarer (au taux de la facture si le règlement est lettré ou pré lettré avec la facture, sinon au taux par défaut du tiers (pour les fournisseurs) ou de la société (pour les clients))

Il est **très vivement conseillé** d'enregistrer les règlements directement à partir des chaînes d'Anaël (relevés, règlements tiers) ou par la saisie avec lettrage. En effet, en dehors de ces chaînes, le lettrage 'à postériori', manuel ou automatique, peut ne pas aboutir (Cf. § Chapitre 5 Lettrage des tiers soumis à TVA sur encaissements).

- La déclaration s'effectue dans la monnaie société uniquement (quelle que soit la devise des écritures)
- les comptes
  - clients et fournisseurs doivent être auxiliaisés  
Un seul type de tiers par CG (sinon on prendra le 1<sup>er</sup> qu'on trouve pour chercher le libellé du tiers)
  - Les comptes de TVA ne doivent pas être auxiliaisés (lecture de FMHISTORGENE) ni gérés avec de l'analytique (s'ils le sont, l'analytique pourra être générée uniquement si le paramétrage du compte général le permet)
  - Les comptes de TVA à justifier et à déclarer doivent être lettrables et à report 'en détail' des non soldés d'un exercice sur l'autre
- Les factures
  - doivent être saisies dans des journaux de Ventes ou d'Achats, en commençant par la ligne TTC de préférence (important si déclaration des bases exonérées aux encaissements)
  - doivent contenir une seule ligne TTC (si tiers sur encaissement)
- Les règlements doivent être saisis dans des journaux de type Financier
- Les journaux d'OD
  - S'interdire de saisir des écritures impactant la TVA dans les journaux de type OD. En effet, les contrôles en matière de TVA ne peuvent pas être gérés dans ces journaux (sauf OD de transfert de compte à compte décrite ci-dessous).
  - Les OD saisies dans un journal avec OD automatique de TVA doivent comporter uniquement 2 lignes et l'une d'elle au moins doit être lettrée/soldée. Ces OD s'apparentent à des transferts de compte à compte, clients douteux à clients, ...
- la numérotation des pièces dans les journaux de types achats et ventes  
Pour faciliter le lettrage des comptes de TVA à justifier, le n° d'enregistrement devrait être unique par type de journal (s'il y a plusieurs journaux du même type).  
En effet, le lettrage des comptes de TVA à justifier s'effectue sur la zone pré lettrage et celle-ci



---

est automatiquement alimentée avec le n° d'enregistrement sur les factures (n° de pré-lettrage reconduit ensuite sur l'écriture de règlement correspondant à la facture). La numérotation unique par type de journal évite les doublons de zone pré-lettrage sur les factures.

- Un code taux exonéré (au moins) doit exister pour déclarer la base exonérée
- Le Stat36 des comptes de TVA à justifier est réservé à ANAEL (pour gérer les Reports à nouveau)



### Codes et taux de TVA

Création des codes taux et des taux avec une date de validité de début.

#### **Codes TVA**

- code taux de TVA :
- Contrôle de TVA : Généralement à 'oui'. 'Non' permet de ne pas effectuer les contrôles TVA en saisie ou en intégration des écritures (intéressant pour la TVA en douane,...)
- Autoliquidation : si la case est cochée, dans les journaux d'achats, le programme de saisie générera l'OD automatique de TVA sur la pièce (TVA déductible à TVA collectée avec les paramètres des comptes automatiques de type 16,17 et 18)
- Européenne de service : case à cocher (cf. documentation 'DES Déclaration Européenne de Services')

#### **Taux de TVA (bouton)**

- date de début de validité du taux
- taux de TVA
- Récupération partielle (cf. documentation 'Récupération partielle de la TVA').

### Société

Renseignements société et paramètres généraux

#### **Société**

- TVA sur encaissement : case cochée si la société gère la TVA sur encaissement (contrôle par rapport à la clé de licence)
- Code TVA s/encaissement par défaut : obligatoire si gestion de la TVA sure encaissement, exploité pour les encaissements non rapprochés avec une facture
- écart de TVA autorisé sur ligne : montant  
Contrôle ligne sur CG de TVA : base de TVA stockée sur cette ligne X taux de TVA associé au code TVA de la ligne = montant société de la ligne + ou – l'écart de TVA autorisé sur la ligne
- écart de TVA autorisé sur pièce : montant  
même contrôle que sur la ligne mais pour l'ensemble des lignes de la pièce
- code identifiant TVA

**Classes de comptes**

- racine des comptes de TVA déductible 'TCPTTVAF'
- racine des comptes de TVA collectée 'TCPTTVAC'

**Paramètres généraux**

- gérer la TVA sur encaissement pour les clients (TVA collectée)
- gérer la TVA sur encaissement pour les fournisseurs (TVA déductible)

Quand la société gère la TVA sur encaissement, elle choisit de le faire sur les fournisseurs et/ou sur les clients.

Il est possible de déroger au régime de TVA sur encaissement (pour saisir de la TVA sur débit client ou fournisseur), en revanche il est impossible de déroger au régime de TVA sur débit (pour saisir de la TVA au régime encaissement si la TVA sur encaissement client ou fournisseur n'est pas cochée).

## Plan comptable

**Comptes généraux**

- Compte assujetti à TVA : case à cocher sur les comptes de « base HT ».
- Code de TVA : Code par défaut pour les comptes de TVA et les comptes assujettis à TVA. (il n'est pas nécessaire de créer un compte par taux, possibilité de déroger à la saisie des écritures)
- Nature de TVA : pour les comptes de TVA, les valeurs possibles sont :
  - 1= Déductible sur immobilisations (sur débit)
  - 2= Déductible s/autres B&S (sur débit)
  - 3= Collectée (sur débit)
  - 4= TVA à payer (non gérée et non gérable puisque le compte de TVA à payer n'est pas un compte de TVA déductible ni collectée)
  - 5= Autre (non géré)
  - 6= Collectée à justifier (sur encaissement)
  - 7= Collectée à déclarer (sur encaissement)
  - 8= Déductible à justifier (sur encaissement)
  - 9= Déductible à déclarer (sur encaissement)
- Type de TVA : accessible sur les comptes de TVA et sur les comptes assujettis à TVA, 2 valeurs
  - 1= sur facture
  - 2= sur règlement
- Compte de TVA à déclarer : Obligatoire sur les comptes de TVA à justifier. Permet de définir, pour les régime de TVA sur encaissement, le compte de TVA à déclarer associé au compte de TVA à justifier (utilisé dans la validation du brouillard pour générer les OD automatiques de TVA)

---

## Tiers

Les tiers **clients**, de catégorie d'auxiliaire « C », sont soumis au régime de TVA de la société. Si la gestion de la TVA sur encaissement pour les clients est cochée dans les paramètres généraux, tous les clients de la société sont par défaut au régime des encaissements.

Le régime de TVA des tiers **fournisseurs**, de catégorie d'auxiliaire « F », dépend du paramétrage des tiers et de la valeur de la case à cocher « TVA sur encaissement » :

- Non cochée = TVA sur facture (ou débit)
- Cochée = TVA sur encaissement (ou règlement)

Dans une facture avec un tiers « TVA sur débit », il est impossible d'enregistrer une TVA sur encaissement (c'est à dire un compte de TVA à justifier ou à déclarer). En revanche, sur des tiers défini avec « TVA sur encaissement », il est possible de déroger pour saisir des factures au régime « débit ».

## Guides de saisie (ligne)

Les zones de TVA sont ouvertes en fonction du paramétrage des comptes, indépendamment des guides de saisie.

## Les journaux

Les journaux à utiliser en matière de TVA sont :

- les journaux permettant d'enregistrer des **factures**
  - Achat
  - Vente
- Les journaux permettant d'enregistrer des **règlements**
  - financier
- Les journaux permettant d'enregistrer des OD de transfert de comptes de tiers
  - Type de journal OD avec paramètre 'OD avec écriture auto de TVA' coché

## Les comptes automatiques

Le compte de TVA de contrepartie (TVA à décaisser ou équivalent) est paramétré dans les comptes automatiques avec le type 15 = CG contrepartie déclaration TVA. Ce type de compte est obligatoire.

Le type de compte 29 = CG contrepartie déclaration TVA (crédit de TVA) est facultatif. S'il existe et si la préparation fait ressortir un crédit de TVA, l'OD sera générée avec ce CG et non plus celui du type de compte 15.

Pour l'autoliquidation (dont TVA intracommunautaire), paramétrer les comptes automatiques de types 16,17 et 18. Les comptes de TVA renseignés dans ces comptes automatiques doivent être de 'Type de TVA' = 1 sur factures.

	Etablissement	Type	Code TVA	Compte	Devise	Auxiliaire
16	****	11		766000		
17	****	12		476000		
18	****	13		477000		
19	****	14		151000		
20	****	15		445519		
21	****	16		445610		
22	****		5	445650		
23	****		C	445610		
24	****		I	445625		
25	****	17		445710		
26	****		5	445750		
27	****		C	445710		
28	****		I	445725		
29	****	18		445620		
30	****		D	445620		
31	0008		I	445620		
32	****	19		119000		
33	****	20		110000		
34	****	21		487000		
35	0008			487008		
36	****	22		486000		
37	0008			486008		
38	****	23		487500		
39	0008			487508		

## Les numéros de traitement

Table mise à jour automatiquement par le programme de déclaration de TVA.

Lors des traitements définitifs de déclaration, les écritures seront marquées dans la zone 'référence affectation 2' par un code fixe sur 3 caractères + un numéro incrémenté automatiquement :

- 'TVX'+Numéro pour le type de traitement '9' = déclaration des bases exonérées de TVA
- 'TVD'+Numéro pour le type de traitement 'D' = déclaration de TVA sur Débits
- 'TVE'+Numéro pour le type de traitement 'E' = déclaration de TVA sur Encaissements

## Date de déclaration de TVA

Table mise à jour automatiquement par le programme de déclaration de TVA.

Cette table contient la date (et la période si renseignée) de la déclaration définitive de façon à ne pas pouvoir lancer une déclaration inférieure à cette date/période.





### Les factures

Les factures doivent être saisies dans des journaux d'achats ou de ventes. Une pièce contenant un compte de TVA au régime 'encaissement' doit contenir une ligne TTC/tiers unique

Selon que la TVA est au régime des débits ou au régime des encaissements, le principe de saisie des factures est différent :

- Sur débit : Le compte de TVA est un compte de TVA déductible ou collectée sur débit, saisie des lignes :
  - TTC (le régime alimenté par défaut sur cette ligne ne figure qu'à titre indicatif, il n'est pas contrôlé)
  - HT avec taux et régime (régime alimenté par défaut avec régime du tiers pour les fournisseurs ou régime de la société pour les clients, si 'encaissement' le modifier par 'débit')
  - TVA déductible ou collectée avec taux - la ligne supporte la base, le taux et le régime (régime alimenté d'après le compte général)
- Sur encaissement : le compte de TVA est un compte de TVA à justifier déductible ou collectée saisie des lignes :
  - TTC (le régime alimenté par défaut sur cette ligne ne figure qu'à titre indicatif, il n'est pas contrôlé)
  - HT avec taux et régime (régime alimenté par défaut avec régime du tiers pour les fournisseurs ou régime de la société pour les clients, doit être 'encaissement')
  - TVA à justifier déductible ou collectée avec taux la ligne supporte la base, le taux et le régime (régime alimenté d'après le compte général)

Il est vivement conseillé de saisir dans cet ordre pour que l'alimentation des bases se fasse correctement sur la ligne de TVA. (Sinon, si TTC, TVA et HT, la base TVA de la ligne TVA sera recalculée d'après le taux).

Les zones code de TVA et modalité de TVA sont alimentées automatiquement sur les lignes HT et TVA avec possibilité de déroger. La modalité est mise à jour sur la ligne TTC dès qu'il existe un compte de TVA dans la pièce.

Attention, le programme contrôle les bases et montant de TVA par taux et par régime, mettre les mêmes sur toutes les lignes si dérogation à la saisie.

L'autoliquidation de TVA est correctement gérée. Procéder comme suit :

- Saisie TTC fournisseur

- Saisie HT avec code taux de TVA à autoliquidation (autoliquidation cochée et taux renseigné 19,6% par exemple dans le code taux)
- A la validation de cette pièce, le programme de validation du brouillard génère automatiquement l'OD de TVA déductible à TVA collectée selon le paramétrage des comptes automatiques de type 16,17 et 18.

La déduction partielle de TVA ne modifie pas les règles de saisie, c'est le programme de validation du brouillard qui réintègre la TVA non déductible dans le montant HT. (Cf. documentation TVA\_DeductionPartielle).

## Les règlements

Les règlements doivent être enregistrés dans des journaux financiers. Quand une pièce de 'règlement' contient un ou des tiers soumis à TVA sur encaissement (déductible ou collectée), une OD automatique est générée à la validation du brouillard. Cette OD incrémente le compte de TVA à déclarer et décrémenté le compte de TVA à justifier (celui qui figure dans la facture).

### OD automatique de TVA

Lorsqu'un règlement est enregistré sur un tiers paramétré avec de la TVA sur encaissement (client ou Frs), le programme de validation du brouillard génère l'OD automatique de TVA à justifier à TVA à déclarer. Chaque OD auto de TVA (2 lignes) est générée en rupture sur 'lettrage/tiers' dans la même pièce que celle où les règlements sont enregistrés. Le montant de TVA sera pris

- Soit intégralement si la facture est soldée (base de TVA du CG de TVA à justifier des pièces lettrées/soldées ensemble)
- Soit au prorata si la facture est lettré (prorata sur la base de TVA du CG de TVA à justifier de la facture). *L'intégralité sera effectuée dans la pièce qui contiendra le solde du règlement.*
- Soit recalculé avec le taux par défaut de la société en cas de règlement non rapproché d'une facture (base de TVA calculée pour l'OD).

En cas de lettrage ou pré-lettrage du tiers, la même référence lettrage est mise à jour sur toutes les lignes de la pièce lettrée de façon à pouvoir lettrer régulièrement les comptes de TVA à justifier. Pour cela, lancer le lettrage automatique des comptes généraux sur la référence lettrage.

**Important** : La facture doit être saisie avant le règlement et le règlement doit être lettré ou pré lettré avec la facture lors de la saisie pour que l'OD auto de TVA soit juste. Les écritures de règlement découlant des chaînes d'Anael (relevés, règlements tiers) sont correctement formatées pour la génération de l'OD auto de TVA.

En cas de lettrage postérieur à la saisie, une écriture de règlement est générée (+ 1,-1 sur un journal de type règlement contenu dans le paquet de lettrage) afin de générer une OD de TVA pour un ajustement correct des compte de TVA à la validation du brouillard.

## Les OD avec paramètre 'génération OD auto de TVA'

Pour qu'une OD soit prise en compte pour la TVA, il faut qu'elle réponde aux critères suivants :

- le paramètre 'OD auto de TVA' doit être coché et
- la pièce ne doit contenir que 2 lignes dont une au moins soldée

Alors l'OD automatique reprendra

- les bases et taux de la ligne de contrepartie de la ligne soldée si l'autre ligne n'est pas soldée, alors les bases et taux seront les mêmes que ceux de la ligne précédente (et non pas un taux par défaut comme pour les acomptes).

## Validation du brouillard

Le programme de validation du brouillard génère l'OD automatique de TVA qui solde le compte de TVA à justifier par le compte de TVA à déclarer.

Dans les journaux de type financier, à partir de chaque ligne tiers soumis à TVA sur encaissement (régime encaissement de la société pour les clients – régime encaissement du tiers pour les fournisseurs) de FMBROUILLARD, le programme cherche, par code lettrage, les pièces ayant le même code lettrage pour récupérer et sommer toutes les lignes de TVA à justifier. Si la ligne de règlement tiers lettre plusieurs factures du tiers, les lignes TVA à justifier de toutes les factures sont prises en compte dans l'OD.

Sur le tiers, la recherche des lignes de contrepartie du lettrage pour récupérer les factures est effectuée

- par société/Lettrage/Etablissement/Compte/auxiliaire/tiers/ si la société impose le "lettrage équilibré par établissement" (paramètres généraux)
- par société/Lettrage/Compte/auxiliaire/tiers/ si la société n'impose pas le lettrage équilibré par établissement

**Remarque importante** : Paramétrer toutes les chaînes et traitements d'Anael pour faire en sorte qu'une pièce comptable (TNUMINT) de règlement ne contienne **qu'une seule écriture par tiers pour un même code lettrage**, sinon, à chaque ligne, le programme traitera toutes les contreparties et une OD de TVA pro ratée sera générée autant de fois qu'il y a de lignes de règlement.

Règle à appliquer = Une ligne de règlement cumulée par société/compte/auxiliaire/tiers/lettrage ou société/Etab/compte/auxiliaire/tiers/lettrage selon que la société est paramétrée avec ou sans lettrage équilibré par établissement

Exemple des règlements automatiques tiers : dans les règles de comptabilisation du détail banque, ne pas cocher la case "ligne tiers-comptabilisation en détail". Si cette case est

- Non cochée : même si le règlement concerne 5 factures, le programme générera une ligne (ou deux lignes si règlement avec escompte) et la validation du brouillard générera 1 ou 2 OD automatiques de TVA.

- Cochée : si le règlement (sans escompte) concerne 5 factures, le programme générera 5 lignes de tiers dans la pièce et la validation du brouillard générera 5 OD auto de TVA.

Le programme de validation du brouillard génère aussi la réintégration de TVA non déductible dans la base HT. (Cf. documentation TVA\_DeductionPartielle).

## Situation des comptes

Avec ce principe d'OD auto de TVA, les montants de TVA à déclarer sont connus et enregistrés dans les comptes avant la déclaration.

Le traitement de déclaration extrait les enregistrements (non soldés) :

- Pour la TVA au régime des débits  
des comptes de TVA déductible et collectée (en fonction des dates de comptabilisation et/ou date d'écriture)
- Pour la TVA au régime des encaissements  
des comptes de TVA à déclarer déductible et collectée (en fonction des dates d'échéance)

Le lettrage automatique des comptes des comptes de TVA à justifier doit être fait régulièrement à partir de la **référence lettrage**.

## Quelques exemples

### Saisie avec erreurs

Les 2 messages d'erreur rencontrés le plus couramment en saisie sont les suivants :

- **Message n° 25726** : Comparaison des montants de TVA
  - par taux et régime des lignes de TVA présentes dans la pièce,
    - récupération du montant saisi sur la ligne de TVA
    - calcul du montant théorique par application du taux sur les bases assujetties correspondantes (même taux et même régime) présentes dans la pièce
    - calcul de l'écart de TVA
- **Message n° 25725** : comparaison des bases de TVA,
  - par taux et régime,
    - récupération de la base assujettie (saisie sur les CG HT) et
    - récupération de la base théorique (alimentée sur la ligne TVA)

### CG de TVA erroné

CG de TTC et HT sur encaissement alors que le CG de TVA est sur facture

The screenshot shows a software interface with a VAT entry form and two error messages. The form has fields for 'Compte général', 'Auxiliaire', 'Tiers', 'Libellé de l'écriture', 'Montant débit', 'Montant crédit', 'Moyen de paiement', 'Code de TVA', and 'Date échéance'. The error messages are: 'Montants de TVA incorrects !' and 'Bases de TVA incorrectes !'.

N° Doc	N° Lign	Compte génér	Auxili	Tiers	Référence document	Libellé	Débit	Crédit	TVA	Moye	Date échéance	Etablissement
201409241123490000	1	401110	F	FTVAIE	F145/78	CMP té FTVAIE	0,00	1 200,00		VT	30/09/2014	0001
201409241123490000	2	601100			F145/78	Achats de marcha	1 000,00	0,00	N			0001
201409241123490000	3	445610			F145/78	TVA DED fre 19,6	200,00	0,00	N			0001

### Message n° 25726 : Comparaison des montants de TVA

- par taux **N** et régime **D** de la ligne **445610**
  - récupération du montant saisi sur la ligne de TVA : **200**
  - calcul du montant théorique = **0** (par application du taux **N** sur les bases assujetties correspondantes **aucune** = **0** présentes dans la pièce)
  - calcul de l'écart de TVA **200**

**Message n° 25725** : comparaison des bases de TVA,

- par taux **N** et régime **D**,
  - récupération de la base assujettie (saisie sur les CG HT) **aucune=0** et
  - récupération de la base théorique (alimentée sur la ligne TVA) = **1000**

Fiche de saisie des écritures/Mise à jour de la TVA et HT

Ecritures								
N° Interne	Numéro ligne dans la pièce	Compte général	Code TVA	Régime	Sens	Montant	Base de TVA	
20140924112349	3	445610	N	N	1	200,000	1000,000	

Aucune modification possible dans cet écran

**Erreur montant sur CG TVA**

1 – si ordre de saisie est : TTC, HT TVA

Fiche de saisie des écritures

Entête

Compte général : 445622 TVA DED à JUST 19.6%

Auxiliaire

Tiers

Libellé de l'écriture : TVA DED fre 19.6

Montant débit : 160,00 Montant crédit

Montant débit (devis) : 160,000 Montant crédit (devis)

Moyen de paiement

Code de TVA : N Taux normal Régime de TVA : Encaissement

Date échéance

Devise

Erreur : Infor FMS Anael Finance

Le montant et la base TVA sont incohérents !  
 Société : CLCS  
 Montant de TVA : 160,00  
 Base de TVA : 1000  
 Ecart autorisé : 0,030

Identifiant du message : 25724

N° Doc	N° Lig	Compte génér	Auxil	Tiers	Référence document	Libellé	Débit	Crédit	TVA	Moye	Date échéance
201409241123490000	3	445610			F145/78	TVA DED fre 19.	160,00	0,00	N		
201409241123490000	2	601100			F145/78	Achats de marcha	1 000,00	0,00	N		
201409241123490000	1	401110	F	FTVA1E	F145/78	CMP té FTVA1E	0,00	1 200,00		VT	30/09/2014

Erreur sur le montant alimenté dans la base de TVA : impossible de valider la ligne

Tous les CG sont sur encaissement, et le programme a alimenté une base de 1000 sur la ligne de TVA (puisque saisie en dernier) alors que le montant de TVA saisi correspond à une TVA calculée de 800 soit 160/taux N.

## 2- Si ordre de saisie est : TTC, TVA, HT

Fiche de saisie des écritures

Entête    Détail

Compte général  
Auxiliaire  
Tiers  
Libellé de l'écriture : ACHATS MATIERES  
Montant débit    Montant crédit  
Montant débit (devis)    Montant crédit (devis)  
Moyen de paiement  
Code de TVA    Régime de TVA : Encaissement  
Date échéance

N° Doc	N	Compte	Aux	Tiers	Référence doc	Libellé	Débit	Crédit	TV
201409241123490000	2	445622			F145/78	TVA DED à JUST	160,00	0,00	N
201409241123490000	3	601000			F145/78	ACHATS MATIE	1 000,00	0,00	N
201409241123490000	1	401110	F	FTVA1E	F145/78	CMP 14 FTVA1E	0,00	1 200,00	

**Montants de TVA incorrects !**

Société : CLCS  
Code TVA : N  
Date de validité du taux : 01/01/2014  
Régime : E  
Total montant comptes assujettis : 200,000000  
Total TVA : 160,000  
Ecart autorisé sur la pièce : 0,100

Identifiant du message : 25726

---

**Bases de TVA incorrectes !**

Société : CLCS  
Code TVA : N  
Date de validité du taux : 01/01/2014  
Régime : E  
Total comptes assujettis : 1000,000  
Total des bases TVA : 800,000

Identifiant du message : 25725

---

**La pièce n'est pas équilibrée par établissement.**

Société : CLCS  
Numéro interne : 201409241123490000  
Etablissement : 0001  
Devis : EUR  
Montant crédit devise : 1200,000  
Montant débit devise : 1160,000

Identifiant du message : 25731

OK

La ligne de TVA a été validée mais un message d'erreur de base est envoyé à la validation de la pièce ; clic sur OK pour arriver à l'écran suivant

Fiche de saisie des écritures/Mise à jour de la TVA et HT

Ecritures

N° Interne	Numéro ligne dans la pièce	Compte général	Code TVA	Régime	Sens	Montant	Base de TVA
20140924112349	2	445622	N	O	1	160,000	800,000
20140924112349	3	601000	N	O	1	1000,000	0,000

Rien à corriger dans cet écran, clic sur la croix pour revenir sur la pièce

Fiche de saisie des écritures

Entête    Détail

Compte général [X] [?] [v] [ ]

Auxiliaire [X] [?] [v] [ ]

Tiers [X] [?] [v] [ ]

Libellé de l'écriture TVA DED à JUST 19.6%

Montant débit [ ]    Montant crédit [ ]

Montant débit (devise) [ ]    Montant crédit (devise) [ ]

Moyen de paiement [X] [?] [v] [ ]

Code de TVA [X] [?] [v] [ ]    Régime de TVA Encasement

Date échéance [v] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Devise [X] [?] [v] [ ] Euro    Cours [ ] 1,000

N° Doc	N	Compte	Aux	Tiers	Référence doc	Libellé	Débit	Crédit	TV	Moye	Date échéance	Etablissement
201409241208320000	2	601000			F78/154	ACHATS MATIE	999.98	0.00	N			0001
201409241208320000	3	445622			F78/154	TVA DED à JUST	200.02	0.00	N			0001
201409241208320000	1	401110	F	FTVA1E	F78/154	CMP té FTVA1E	0.00	1 200.00	VT		30/09/2014	0001

Montant de l'écart autorisé

Fiche de saisie des écritures

Entête    Détail

Compte général [X] [?] [v] [ ] 601000 ACHATS MATIERES

Auxiliaire [X] [?] [v] [ ]

Tiers [X] [?] [v] [ ]

Libellé de l'écriture ACHATS MATIERES

Montant débit [ ] 999,99    Montant crédit [ ]

Montant débit (devise) [ ] 999,990    Montant crédit (devise) [ ]

Moyen de paiement [X] [?] [v] [ ]

Code de TVA [X] [?] [v] [ ] N    Régime de TVA Encasement

Date échéance [v] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Devise [X] [?] [v] [ ] Euro    Cours [ ] 1,000

Infor FMS Anael Finance

**Bases de TVA incorrectes !**

Société : CLCS

Code TVA : N

Date de validité du taux : 01/01/2014

Code/taux déduction partiel : -0.01

Régime : E

Total comptes assujettis : 999,990

Total des bases TVA : 1000,000

Identifiant du message : 25725

OK

N° Doc	N	Compte	Auxili	Tiers	Référence doc	Libellé	Débit	Crédit	TV	Moye	Date échéance	Etablissement
201409241217240000	1	401110	F	FTVA1E	F78/154	CMP té FTVA1E	0.00	1 200.00	VT		30/09/2014	0001
201409241217240000	3	601000			F78/154	ACHATS MATIE	999.99	0.00	N			0001
201409241217240000	4	445622			F78/154	TVA DED à JUST	200.01	0.00	N			0001

Clic sur "OK"



Ecritures									
	N° Interne	Numéro ligne dans la pièce	Compte général	Code TVA	Régime	Sens	Montant	Base de TVA	
1	20140924121724	3	601000	N	O	1	999,990	0,000	
2	20140924121724	4	445622	N	O	1	200,010	1000,000	

Modification de la base pour la mettre à l'identique de ce qui est dans la pièce

Ecritures									
	N° Interne	Numéro ligne dans la pièce	Compte général	Code TVA	Régime	Sens	Montant	Base de TVA	
1	20140924121724	3	601000	N	O	1	999,990	0,000	
2	20140924121724	4	445622	N	O	1	200,010	999,99	

Clic sur "enregistrer" pour revenir à la pièce et la valider

Fiche de saisie des écritures

Entête    Détail

Compte général: 601000 ACHATS MATIERES

Auxiliaire: [ ]

Tiers: [ ]

Libellé de l'écriture: ACHATS MATIERES

Montant débit: 999,99    Montant crédit: [ ]

Montant débit (devise): 999,990    Montant crédit (devise): [ ]

Moyen de paiement: [ ]

Code de TVA: N    Régime de TVA: Encais

Date échéance: [ ]

Devise: [ ]    Coeur: [ ]

Info: Infor FMS Anael Finance  
La pièce comptable a été enregistrée avec le numéro de document suivant : 14000289.  
Identifiant du message : 25803

	N° Doc	N	Compte	Auxili	Tiers	Référence doc	Libellé	Débit	Crédit	TV	Moye	Date échéance	Etablissem
1	201409241217240000	1	401110	F	FTVA1E	F78/154	CMP té FTVA1E	0,00	1 200,00		VT	30/09/2014	0001
2	201409241217240000	3	601000			F78/154	ACHATS MATIE	999,99	0,00	N			0001
3	201409241217240000	4	445622			F78/154	TVA DED à JUST	200,01	0,00	N			0001

## Montant de l'écart non autorisé

Saisie d'une facture avec un écart de base supérieur à l'écart pièce autorisée dans la société (autorisation 0,10 ; écart constaté 1,2)

The screenshot shows the 'Fiche de saisie des écritures' (Entry Entry Sheet) window. The 'Entête' (Header) tab is active, displaying fields for 'Compte général', 'Auxiliaire', 'Tiers', 'Libellé de l'écriture' (ACHATS MATIERES), 'Montant débit', 'Montant crédit', 'Moyen de paiement', 'Code de TVA', and 'Date échéance'. The 'Régime de TVA' is set to 'Encaissement'. An error dialog box titled 'Infor FMS Anael Finance' is overlaid on the right, displaying two error messages:

**Montants de TVA incorrects !**  
 Société : CLCS  
 Code TVA : N  
 Date de validité du taux : 01/01/2014  
 Régime : E  
 Total montant comptes assujettis : 199,800000  
 Total TVA : -201,000  
 Ecart : -1,2  
 Ecart autorisé sur la pièce : 0,100

**Bases de TVA incorrectes !**  
 Société : CLCS  
 Code TVA : N  
 Date de validité du taux : 01/01/2014  
 Code taux déduction partiel : -6  
 Régime : E  
 Total comptes assujettis : 999,000  
 Total des bases TVA : 1005,000

The dialog box includes an 'OK' button and a message identifier '25726'.

N° Doc	N	Compte	Aux	Tiers	Référence doc	Libellé	Débit	Crédit	TV	Moye	Date échéance	Etablissement	Pré-l
201409241217240000	2	445622			F78/154	TVA DED à JUST	201,00	0,00	N			0001	
201409241217240000	3	601000			F78/154	ACHATS MATIE	999,00	0,00	N			0001	
201409241217240000	1	401110	F	FTVA1E	F78/154	CMP té FTVA1E	0,00	1 200,00	VF		30/09/2014	0001	

Clic sur ok

The screenshot shows the 'Ecritures' (Entries) table in the software interface. The table displays the following data:

N° Interne	Numéro ligne dans la pièce	Compte général	Code TVA	Régime	Sens	Montant	Base de TVA
20140924121724	2	445622	N	O	1	201,000	1005,000
20140924121724	3	601000	N	O	1	999,000	0,000

Inutile de modifier les bases dans cet écran, en effet, si l'écart n'est pas autorisé, il sera impossible de valider la pièce.

## OD automatique de TVA

Exemple d'OD automatiques générées par le brouillard (lignes grisées)

Pièces	Jal	N° Enrg	CG CtrePart	CG tiers	HT	TVA S/fact	TVA A justif.		TVA A décl.	
							Mnt	TLETTRAGE	Mnt	TLETTRAGE
<b>Facture D</b>	VEN	00000001		120	-100	-20				
<b>Chèque D</b>	BQE	00000012	120	120-						
<b>Facture E</b>	VEN	00000002		240	-199		-41	00000002		
<b>Chèque E</b>	BQE	00000013	240	240-						
<b>Chèque E</b>	BQE	00000013					41	00000002	-41	xxxxxxxx
<b>Facture X</b>	V01*	00000801		120	-100	-20		00000801*		
<b>Facture Y</b>	V02*	00000801		240	-200		-40	00000801*		
<b>Chèque Z</b>	BQE	00000014	240	240-						
<b>Chèque Z</b>	BQE	00000014					40	00000801*	-40	xxxxxxxx
<b>Acompte A</b>	BQE	00000015	96	96-						
<b>Acompte A</b>							16	00000015	16	xxxxxxxx

\*la numérotation des journaux V01 et V02 provoquant un même n° d'enregistrement sur 2 pièces différentes est déconseillée car elle perturbe le lettrage des comptes de TVA à justifier

Lettrage automatique des comptes de TVA à justifier sur référence lettrage :

- possible sur TLETTRAGE 00000002
- impossible sur TLETTRAGE 00000801, il faudra attendre le règlement avec lettrage de la facture X pour lettrer automatiquement sur cette référence

En saisie, le n° de pré lettrage (TLETTRAGE) ou référence lettrage est alimentée avec :

- le n° d'enregistrement TDOCU (si saisie simple, sans lettrage)
- Si lettrage, le TLETTRAGE est alimenté
  - o avec celui de la facture d'origine si 1 règlement pour 1 facture ou
  - o avec celui du règlement si plusieurs factures et 1 règlement et la zone est mise à jour sur les écritures d'origine (sur les factures).



Toutes les options prévoient un traitement 'batch' ou 'interactif'. Il est préférable de lancer les traitements en batch, ceci permet de conserver facilement les éditions qui en résulte et de pouvoir disposer de l'écran pendant le traitement.

## Préparation de la Déclaration TVA

### Paramètres

#### **Dernière déclaration :**

Cette information est affichée pour information. Elle est mise à jour automatiquement par le programme lors de la déclaration définitive.

#### **Société**

#### **Etablissement ou Périmètre :**

Ces zones sont démasquées si la société gère les établissements. Elles sont facultatives pour des déclarations provisoires et interdites quand la déclaration est définitive.

#### **Date d'arrêté**

C'est la date de déclaration. Il s'agit de la date de document (et non de la date comptable) sous la forme JJ/MM/AAAA

Doit être supérieure ou égale à la date de dernière déclaration

Les écritures seront extraites, sur les exercices ouverts, si leur date 'DTAECR' est inférieure ou égale à cette date.

#### **Période d'arrêté**

Facultative. Les écritures dont la date de document est inférieure ou égale à la date d'arrêté et dont la période est inférieure ou égale à la période d'arrêté sont prises en compte.

#### **TVA sur Encaissements**

Si la déclaration est définitive et que la 'TVA sur encaissement' est cochée dans la société, alors cette case doit être obligatoirement cochée.

Au moins une des cases sur 'Débit' ou encaissement' doit être cochée si le traitement est provisoire

**TVA sur Débits**

Case à cocher

Si la déclaration est définitive, cette case doit être obligatoirement cochée.

Au moins une des cases sur 'Débit' ou encaissement' doit être cochée si le traitement est provisoire

**Tri édition de la Déclaration**

combo-box avec les valeurs :

- Compte de TVA / code taux de TVA
- Code taux de TVA /compte de TVA

**Rupture par établissement :**

Zone démasquée si la société gère les établissements,

Obligatoire si le paramètre 'lettrage équilibré par établissement' est demandé dans la société

Si la rupture demandée, la déclaration de TVA se fait par établissement. L'édition est triée par établissement avec un saut de page par établissement. Le code et le libellé édités dans les zones « Etablissement » correspondent au « code et libellé de chaque établissement » (tous les établissements ou ceux associés au périmètre)

Si la rupture n'est pas demandée, l'édition de la TVA se fait sur l'établissement principal (établissement édité dans l'entête). Les écritures de tous les établissements sélectionnés (établissement ou périmètre) sont extraites et la TVA est éditée et comptabilisée sur l'établissement principal.

**Edition définitive**

Quand la case est cochée, le code établissement et le code périmètre doivent être à blanc. La déclaration définitive est obligatoirement par société. Lors de la déclaration de TVA définitive, le traitement contrôle que le type de compte automatique « 15 = TVA à décaisser » existe sur la société courante.

- Si le type de compte automatique 15 « TVA à décaisser » existe sur la société courante, la déclaration de TVA définitive peut être validée. L'OD de TVA est alors générée dans FMINTEGRATION.
- Si le type de compte automatique 15 « TVA à décaisser » n'existe pas sur la société courante, un message bloquant s'affiche « Le compte automatique 15 n'est pas paramétré. ». La déclaration de TVA définitive ne peut pas être validée en interactif ou en BATCH.

**Date de comptabilisation**

JJ/MM/AAAA

Obligatoire si l'édition est définitive, doit être > ou = à la date de déclaration (date d'arrêté). C'est la date comptable de l'OD de TVA à payer, la date de document étant la date d'arrêté.

---

### **Code journal de comptabilisation**

Obligatoire si l'édition de la déclaration est lancée en définitif.

Le journal doit être de type OD sans OD de TVA

## **Traitement de la préparation de déclaration de TVA**

La préparation (provisoire ou définitive) permet d'obtenir les éditions suivantes :

- un rappel de sélection
- la déclaration sur Débits (si demandée)
- la déclaration sur encaissements (si demandée)
- la centralisation de TVA par type (déductible, collectée), taux de TVA et régime quel que soit le tri d'édition demandé

La date/période de dernière déclaration figure sur toutes les éditions, le n° de déclaration aussi quand il s'agit d'une déclaration définitive.

### **Déclaration sur débits**

L'édition se décompose en 4 listes principales :

- TVA déductible sur débits
- TVA collectée sur débits
- La TVA déductible sur débits est éditée
  - en rupture sur
    - Société
    - Etablissement
    - Compte général ou par code taux selon le paramètre pris
  - Avec le détail des lignes prises en compte
    - en tri majeur sur Compte ou code taux
    - avec les zones suivantes
      - date de document
      - journal
      - période
      - Date comptable
      - N° d'enregistrement
      - N° de document
      - Libellé
      - Base de TVA (si déduction partielle voir doc « TVA\_DeductionPartielle »)
      - Montant de TVA
    - Sous total par compte ou code taux (tri majeur)
    - Total par compte ou code taux (rupture)

- La TVA Collectée sur débits est éditée  
Selon la même présentation que la TVA déductible sur débits

### **Déclaration sur encaissements**

L'édition se décompose en 4 listes principales :

- TVA déductible sur encaissements
- TVA collectée sur encaissements

La **TVA déductible sur encaissements** est éditée

- en rupture sur
  - Société
  - Etablissement
  - Compte général ou par code taux selon le paramètre retenu
- Avec le détail des lignes prises en compte
  - en tri majeur sur Compte ou code taux
  - avec les zones suivantes
    - date de document
    - Journal
    - Période
    - Date d'échéance
    - Date comptable
    - N° d'enregistrement
    - N° de document
    - libellé
    - Pré-Lettrage
    - Base de TVA (si déduction partielle voir doc « TVA\_DeductionPartielle »)
    - Montant de TVA
  - Sous total par compte ou code taux (tri majeur)
  - Total par compte ou code taux (rupture)

### **LA TVA collectée sur encaissements**

Même présentation que la TVA déductible sur encaissements



## La centralisation de TVA

- ✓ Par Société/Etablissement
  - TVA déductible
    - par code taux
      - régime/compte
    - Avec un sous-total par code taux et un total TVA déductible
  - TVA collectée
    - Par code taux
      - régime/compte
    - Avec un sous-total par code taux et un total TVA (Collectée)
- ✓ Par société (tous établissements confondus)
  - Etat édité seulement si la rupture par établissement est cochée

## Edition définitive

Le traitement de déclaration provisoire permet d'obtenir seulement des éditions, il ne fait aucune mise à jour.

L'édition définitive est irréversible, il est donc vivement conseillé de la demander qu'après s'être assuré que la déclaration provisoire est correcte. L'édition définitive entraîne :

Le marquage des écritures prises en compte dans la déclaration dans la zone référence affectation2 de FMHISTORGENE avec le n° de déclaration

- N° de déclaration sur débits = racine 'TVD' suivie d'un numéro
- N° de déclaration sur encaissements = racine 'TVE' suivie d'un numéro
- (Ce marquage permet d'exclure les enregistrements marqués lors d'une prochaine déclaration et de solder les comptes de TVA.)

La mise à jour de la table de 'dernière déclaration'

La génération de l'OD de TVA à décaisser dans le fichier des écritures à intégrer FMINTEGRATION, chaque OD (TVDXXXXX, TVEXXXXX) est constituée

- Des comptes de TVA déclarés (contrepartie des montants déclarés pour solder les comptes), marqués aussi en zone affectation2
- Du compte de TVA à décaisser (comptes automatique – type 15) sans aucun marquage

## Intégration des écritures

L'option d'intégration des écritures permet de lister et de valider en compta les OD de TVA.

## Lettrage automatique

Immédiatement après l'intégration des écritures, effectuer le lettrage automatique des comptes généraux de TVA.

Les comptes de TVA (autres que TVA à justifier) doivent être lettrés sur la **référence affectation2**.

## Déclaration des bases exonérées de TVA

### Généralités

Une amélioration de la version V4R5 permet de déclarer les bases exonérées selon la modalité.

Dans les aides à la déclaration de TVA, la modalité de TVA est définie dans le compte de TVA figurant dans la pièce comptable.

Dans la déclaration des bases exonérées, en l'absence de compte de TVA sur la pièce, la modalité est lue sur **la ligne de HT extraite** (les comptes et les taux de TVA à prendre en compte dans la déclaration sont donnés en paramètres).

La modalité à O (CMODTVA=O) signifie qu'il s'agit d'une base sur 'encaissements', qui sera prise en compte dans la déclaration lorsque le TTC de la pièce sera lettré/soldé à la date d'arrêté. Par convention, le TTC correspond à la première ligne auxiliaisée de la facture. Dans ce cas, la base HT sera déclarée quand la date de plus haut lettrage et la date d'échéance du TTC seront inférieures ou égales à la date d'arrêté.

La modalité à N (CMODTVA=n) signifie qu'il s'agit d'une base sur 'débits' qui sera prise en compte dans la déclaration si la date d'écriture est inférieure ou égale à la date d'arrêté.

**Rappel** : Dans les journaux d'achats et de ventes, il est préférable de commencer la saisie par la ligne TTC. L'application de cette recommandation permet de s'assurer que la première ligne auxiliaisée de la facture correspond bien au TTC.

## Prise de Paramètres

Déclaration des bases exonérées de TVA

Critères de sélection

Dernière déclaration: 30/06/2015

Société: CLCS - INFOR FRANCE (CLCS)

Etablissement: [Sélectionner]

Périmètre: [Sélectionner]

Rupture par établissement

Date d'arrêté: 31/06/2015

Période: [Sélectionner]

TVA sur encaissements

TVA sur débits

Compte général début: 600000 - Achats clés répartition 2 axes

Compte général fin: 780100 - Vente marchandises

Tiers début: [Sélectionner] Tiers fin: [Sélectionner]

Codes Taux à sélectionner

Code de	Libellé
0	Exonération TVA
Z	Sces EXO

Tri édition de la déclaration: Code Taux de TVA / Compte

Edition définitive

Traitement Batch

Modifier Traitement

- Date de dernière déclaration (alimentée automatiquement pour information)  
Il s'agit de la date de la dernière déclaration définitive de TVA déductible et collectée effectuée.
- Société
- Etablissement/périmètre
- Rupture par établissement
  - Si ce critère est coché, édition par établissement.
  - Si ce critère n'est pas coché, l'édition se fait par société
- Date d'arrêté  
Les écritures dont la date de document est inférieure ou égale à cette date sont extraites
- Période d'arrêté (facultative)  
En plus de la date d'arrêté, la période doit être inférieure ou égale à la période d'arrêté renseignée pour que les écritures soient extraites.
- Modalité de TVA
  - TVA sur encaissement  
Cocher la case pour extraire les bases de modalité 'encaissements' (CMODTVA=O)
  - TVA sur Débit  
Cocher la case pour extraire les bases de modalité 'débits' (CMODTVA=N)
- Compte général début et fin  
Facultatif. Il est préférable de les renseigner, si blanc, prise en compte de tous les comptes assujettis à TVA.

- Tiers début et fin facultatif
- Codes taux à sélectionner  
Obligatoire, sélectionner les codes TVA à traiter (ceux dont le taux est 0)
- Tri édition de la Déclaration
  - Compte / code taux de TVA
  - Code taux de TVA /compte (valeur par défaut)
- Edition définitive
  - L'édition est provisoire quand la case n'est pas cochée. L'édition provisoire permet d'obtenir seulement des éditions, elle ne fait aucune mise à jour
  - L'édition définitive est irréversible puisqu'elle marque les écritures extraites dans la zone 'référence affectation2' avec le n° de déclaration (racine 'TVX' suivie du N° de traitement)

## Edition des bases exonérées

Le traitement fait l'objet


- d'un rappel de sélection
- d'un état des bases exonérées de TVA sur encaissements
- d'un état des bases exonérées de TVA sur débits


L'édition des bases exonérées se présente

- en rupture sur
  - Société
  - Etablissement
  - Compte général ou code taux selon le paramètre pris
- Avec édition du détail des lignes prises en compte
  - en tri majeur sur :
    - Compte TCPTG rupture sur Taux ou
    - code taux si rupture sur Compte
  - avec les zones suivantes
    - date de document
    - date comptable
    - période
    - journal
    - N° d'enregistrement
    - N° de document
    - auxiliaire
    - Tiers
    - Date d'échéance (sur l'état de modalité 'encaissements' uniquement)
    - Date de plus haut lettrage (sur l'état de modalité 'encaissements' uniquement)

- Libellé
- Montant (soit la base exonérée)
- Sous total par compte ou taux (tri majeur)
- Total par compte ou taux (rupture)
- Total établissement
- Total société

Exemples :

Société : CLCS INFOR FRANCE (CLCS)												
			<u>Déclaration des bases exonérées de TVA sur débits</u>						Utilisateur : BQU			Date 05/08/2015 à 17:05
			Dernière déclaration définitive au						Période 201506			
Etablissement		0001 SIEGE _ Garches		Déclaration définitive des exonérées au 31/07/2015						N° TVX00018		Monnaie société
Code Taux		Z Scos EXO										
Compte	Date écriture	Date comptable	Période	Jal	N° Enreg.	Réf.Document	Auxiliaire	Tiers	Libellé écriture		Base de TVA	
600200	01/01/2014	01/01/2014	201401	60	14000014	FA001			ACHATS BS axe 0 2		10	
600200	02/02/2014	02/02/2014	201402	60	14000015	FA002			ACHATS BS axe 0 2		4	
600200	02/02/2014	02/02/2014	201402	60	14000018	FC006			ACHATS BS axe 0 2		25	
600200	08/02/2014	08/02/2014	201402	60	14000019	FC007			ACHATS BS axe 0 2			
600200	03/03/2014	03/03/2014	201403	60	14000016	FB004			ACHATS BS axe 0 2		16	
600200	03/03/2014	03/03/2014	201403	60	14000017	FB005			ACHATS BS axe 0 2		3	
600200	03/03/2014	03/03/2014	201403	60	14000034	FB004			ACHATS BS axe 0 2		- 16	
Total Compte 600200											43 4	
Total Code Taux Z											43 4	
Total Etablissement 0001 SIEGE _ Garches											45 9	
TOTAL GÉNÉRAL											45 9	

Société : CLCS INFOR FRANCE (CLCS)												
			<u>Déclaration des bases exonérées de TVA sur encaissements</u>						Utilisateur : BQU			Date 05/08/2015 à 17:05:45
			Dernière déclaration définitive au						Période 201506			
Etablissement		0001 SIEGE _ Garches		Déclaration définitive des exonérées au 31/07/2015						N° TVX00018		Monnaie société
Code Taux		Z Scos EXO										
Compte	Date écriture	Date comptable	Période	Jal	N° Enreg.	Réf.Document	Auxiliaire	Tiers	Date échéance	Date du plus haut lettrage	Libellé écriture	Base de TVA
600200	03/03/2014	03/03/2014	201403	60	14000020	FD006			03/03/2014	03/03/2014	ACHATS BS axe 0 2	668,90
600200	03/03/2014	03/03/2014	201403	60	14000050	FD006			03/03/2014	03/03/2014	ACHATS BS axe 0 2	- 668,90
Total Compte 600200											0,00	
622500	05/08/2015	05/06/2015	201506	ABQ	15000106		F	011	30/07/2015	01/07/2015	FRS CARBONE LORRAINE	2 222,00
622500	06/08/2015	06/06/2015	201506	ABQ	15000107		F	011	30/07/2015	01/07/2015	FRS CARBONE LORRAINE	3 333,00
Total Compte 622500											5 555,00	
700100	08/08/2015	08/06/2015	201506	VBQ	15000110	a rele			30/07/2015	01/07/2015	Ventes Axe 0 e 1	333,00
Total Compte 700100											333,00	
Total Code Taux Z											5 888,00	
Total Etablissement 0001 SIEGE _ Garches											5 888,00	
TOTAL GÉNÉRAL											5 888,00	

## Justificatif des soldes de TVA

### Généralités

Une fois que le **lettrage des comptes de TVA est effectué**, cette édition peut être demandée. Elle sera difficile à exploiter si les comptes ne sont pas 'propres'.

L'édition du justificatif des soldes de TVA analyse tous les comptes de TVA déductible et collectée (sauf TVA à décaisser).

Elle restitue les écritures non soldées de tous les comptes de TVA. Si tous les règlements étaient au comptant, cette liste ne contiendrait logiquement que des comptes de TVA à justifier. L'écriture d'un compte de TVA à justifier a toujours pour contrepartie un compte de TVA à déclarer. Or, un enregistrement du compte de TVA à déclarer peut ne pas être déclaré si sa date d'échéance est postérieure à la date de déclaration.

### Prise de Paramètres

- Date de dernière déclaration  
alimentée automatiquement pour mémoire
- Société
- Etablissement
- Périmètre
- Rupture par établissement
  - Si ce critère est coché, le justificatif de TVA est édité par établissement.
  - Si ce critère n'est pas coché, l'édition du justificatif de TVA se fait par société, avec un tri par établissement à l'intérieur de l'état.
- Période d'arrêté  
Doit exister sur un exercice ouvert puisque seules écritures des exercices ouverts sont prises en compte

### Edition du justificatif

L'édition du justificatif se présente

- en rupture sur
  - Société
  - Etablissement
- Avec les informations suivantes des lignes prises en compte
  - Compte /Taux
  - Date de document
  - Date comptable

- Période
- Journal
- N° d'enregistrement
- N° de document
- Lettrage
- Date d'échéance
- Libellé
- Base de TVA
- Montant de TVA
- Sous total taux
- Total compte
- Total établissement/société

## Annexes

Ex 'Déclaration déductible' par code taux

<b>INFOR™</b>		<b>Préparation de la déclaration de TVA</b>		Le 23/09/2013 à 12:04:37	
Société :	CLCS INFOR FRANCE (CLCS)				
	Date de dernière déclaration	30/04/2013	Période	201304	
Etablissement					
Périmètre					
Date d'arrêté	20/09/2013				
Période d'arrêté	201309	Septembre 2013			
Tri édition de la déclaration	Code taux TVA / Compte				
Rupture par établissement	<input checked="" type="checkbox"/>				
Edition définitive	<input type="checkbox"/>				
Date de comptabilisation	20/09/2013				
Journal de comptabilisation	ODB				



Société : CLCS INFOR FRANCE (CLCS)

**INFOR™**

Utilisateur : BQU Date 23/09/2013 à 12:04:37

TVA déductible sur débits  
Dernière déclaration définitive au 30/04/2013 Période 201304

Etablissement 0001 SIEGE \_ Garches N° XXXXXXXX Monnaie société  
Code Taux 6 20% - 60.000%

Compte	Date écriture	Jal	Période	Date comptable	N° Enregistrement	Référence document	Libellé écriture	Base de TVA	Montant de TVA
445610	20/09/2013	ABQ	201309	20/09/2013	92	TX6	TVA DED fre 19,6	- 1,500.12	- 180.01
Total Compte 445610 TVA DED fre 19,6								- 1,500.12	- 180.01
Total Code Taux 6 20% - 60.000%								- 1,500.12	- 180.01

Page 4

Société : CLCS INFOR FRANCE (CLCS)

**INFOR™**

Utilisateur : BQU Date 23/09/2013 à 12:04:37

TVA déductible sur débits  
Dernière déclaration définitive au 30/04/2013 Période 201304

Etablissement 0001 SIEGE \_ Garches N° XXXXXXXX Monnaie société  
Code Taux N Taux normal

Compte	Date écriture	Jal	Période	Date comptable	N° Enregistrement	Référence document	Libellé écriture	Base de TVA	Montant de TVA
445610	18/09/2013	ABQ	201309	18/09/2013	73	dir3	Ligne 6	- 2,000.00	- 392.00
445610	18/09/2013	ABQ	201309	18/09/2013	73	dir3	ligne 7	- 1,000.00	- 196.00
445610	20/09/2013	ABQ	201309	20/09/2013	93	NORM	TVA DED fre 19,6	- 2,000.00	- 392.00
Total Code Taux N Taux normal								- 5,000.00	- 980.00
Code Taux N Taux normal-DPT : 60 - 60.000%									
445610	19/09/2013	ABQ	201309	19/09/2013	74	tests	TVA DED fre 19,6	- 6,321.11	- 743.36
Total Code Taux N Taux normal-DPT : 60 - 60.000%								- 6,321.11	- 743.36
Total Compte 445610 TVA DED fre 19,6								- 11,321.11	- 1,723.36

Page 5

## Ex 'Centralisation par société'

**Préparation de la déclaration de TVA** Le 23/09/2013 à 12:04:41

**INFOR™** Société : CLCS INFOR FRANCE (CLCS)

Date de dernière déclaration 30/04/2013 Période 201304

Etablissement  
Périmètre

Date d'arrêté 20/09/2013

Période d'arrêté 201309 Septembre 2013

Tri édition de la déclaration Code taux TVA / Compte

Rupture par établissement

Edition définitive

Date de comptabilisation 20/09/2013

Journal de comptabilisation ODB

Société : CLCS INFOR FRANCE (CLCS) Utilisateur : BQU Date 23/09/2013 à 12:04:41

**INFOR™** Centralisation de la déclaration de TVA

Dernière déclaration définitive au 30/04/2013 Période 201304

Par société tous établissements confondus Monnaie société

	Régime	Code Taux	Taux	Compte	Devise	Base de TVA	Montant de TVA
	débit	3	Tx 20%	445610	EUR	- 10,010.00	- 667.27
			<b>Total 3</b>			- 10,010.00	- 667.27
	débit	4	Tx 19.6%	445610	EUR	- 72,274.33	- 8,194.42
			<b>Total 4</b>			- 72,274.33	- 8,194.42
	débit	6	20%	445610	EUR	- 1,500.12	- 180.01
			<b>Total 6</b>			- 1,500.12	- 180.01
	débit	N	Taux normal	445610	EUR	- 11,321.11	- 1,723.36
			<b>Total N</b>			- 11,321.11	- 1,723.36
<b>Total TVA déductible</b>							- 10,765.06
	débit	4	Tx 19.6%	445719	EUR	5,265.88	1,032.12
			<b>Total 4</b>			5,265.88	1,032.12
<b>Total TVA collectée</b>							1,032.12
<b>TVA à décaisser</b>							- 9,732.94

## EX Justificatif de soldes de TVA

**Justificatif des soldes de TVA** Le 23/09/2013 à 11:59:33

**INFOR™** Société : CLCS INFOR FRANCE (CLCS)

Date de dernière déclaration **30/04/2013** Période **201304**

Etablissement **0001** SIEGE \_ Garches

Périmètre

Rupture par établissement

Période d'arrêté **201309** **Septembre 2013**

Société : CLCS INFOR FRANCE (CLCS) Utilisateur : BQU Date 23/09/2013 à 11:59:33

**INFOR™** Justificatif des soldes de TVA

Dernière déclaration définitive au Période 201304

Etablissement **0001 SIEGE \_ Garches** Monnaie société

Compte Taux	Date écriture	Date comptable	Période	Jal	N° Enreg.	Réf.Document	Lettrage	Date Ech.	Libellé écriture	Base de TVA	Montant de TVA
<b>445623</b>	<b>TVA déd. à décl 19%</b>										
<b>4 Tx 19.6%</b>											
<b>TOTAL CODE TAUX 4 Tx 19.6%</b>										<b>- 4,000.00</b>	<b>- 156.80</b>
<b>TOTAL COMPTE 445623</b>										<b>- 4,000.00</b>	<b>- 156.80</b>
<b>445700</b>	<b>TVA Coll à décl 19,6</b>										
<b>1 Tx test 10%</b>											
	13/06/2013	13/06/2013	201306	50	GL		xxxxxxx		Tiers Un SA	- 1,363.64	- 136.36
	13/06/2013	13/06/2013	201306	50	GGG		xxxxxxx		Tiers Un SA	484.55	48.45
	13/06/2013	13/06/2013	201306	50	GLL	GLI	xxxxxxx		Tiers Un SA	- 1,090.91	- 109.09
	14/06/2013	14/06/2013	201306	50	DD	DD	xxxxxxx		Tiers Un SA	605.45	60.55
	14/06/2013	14/06/2013	201306	50	FF	FF	xxxxxxx		Tiers Un SA	4,545.45	454.55
	14/06/2013	14/06/2013	201306	50	dd	dd	xxxxxxx		Tiers Un SA	10.91	1.09
	14/06/2013	14/06/2013	201306	50	FF	#	xxxxxxx		Tiers Un SA	5,141.82	514.18
<b>TOTAL CODE TAUX 1 Tx test 10%</b>										<b>8,333.63</b>	<b>833.37</b>
<b>TOTAL COMPTE 445700</b>										<b>8,333.63</b>	<b>833.37</b>
<b>445705</b>	<b>TVA Coll à justif 19</b>										
<b>1 Tx test 10%</b>											
	01/01/2013	01/01/2013	201301	RAN	3		1212	31/12/2012	CELINE AND CO	- 100.00	- 10.00
	01/01/2013	01/01/2013	201301	RAN	3	4568	RGT02514	12/12/2012	Cheque RGT02514	436.36	43.64
	16/04/2013	16/04/2013	201304	50	GL		GL		AMELUE	- 5,141.82	- 514.18
	17/04/2013	17/04/2013	201304	50	GL		GL		CLIENT 100 SA	- 414.55	- 41.45
	18/04/2013	18/04/2013	201304	50	GL		GL		CLIENT 100 SA	- 64.94	- 6.49
	25/04/2013	25/04/2013	201304	50	GL		GL		CLIENT 100 SA	- 90.91	- 9.09
	13/06/2013	13/06/2013	201306	50	GGG		GGG		Tiers Un SA	- 484.55	- 48.45
	13/06/2013	13/06/2013	201306	50	GL		GL		Tiers Un SA	1,363.64	136.36
	13/06/2013	13/06/2013	201306	50	GLL	GLI	GLL		Tiers Un SA	1,090.91	109.09
	14/06/2013	14/06/2013	201306	50	DD	DD	DD		Tiers Un SA	- 605.45	- 60.55
	14/06/2013	14/06/2013	201306	50	FF	FF	FF		Tiers Un SA	- 4,545.45	- 454.55
	14/06/2013	14/06/2013	201306	50	dd	dd	dd		Tiers Un SA	- 10.91	- 1.09
	14/06/2013	14/06/2013	201306	50	FF	#	FF		Tiers Un SA	- 5,141.82	- 514.18
	18/04/2013	18/04/2013	201304	50	GL		GL		CLIENT 100 SA	- 90.91	- 9.09
<b>TOTAL CODE TAUX 1 Tx test 10%</b>										<b>- 13,800.40</b>	<b>- 1,380.03</b>
<b>4 Tx 19.6%</b>											
	31/01/2013	31/01/2013	201301	413	RLV01304	RLV01304	RLV01304	31/01/2013	RLV01304 Traite acce	- 1,890.00	- 370.44
	31/01/2013	31/01/2013	201301	413	RLV01305	RLV01305	RLV01305	31/01/2013	RLV01305 Traite acce	- 117.00	- 22.93
	31/01/2013	31/01/2013	201301	413	RLV01306	RLV01306	RLV01306	31/01/2013	RLV01306 Traite acce	- 255.00	- 49.98

Page 3



### Lettrage d'un tiers soumis à TVA

Pour que la TVA soit régularisée dans le cas d'un lettrage 'postérieur' au règlement (lettrage manuel ou automatique), nous procédons comme suit :

- Si le paquet de lignes à lettrer contient au moins un journal financier et s'il s'équilibre, le lettrage des écritures est effectué avec génération systématique d'une écriture de règlement tiers dans le brouillard (transparent pour l'utilisateur) afin de repasser dans le programme de génération des OD de TVA justifiée à TVA à déclarer. Le programme, simultanément :
  - crée une pièce dans le brouillard
    - dans le journal financier lu,
    - en date comptable la plus récente du paquet de lettrage si elle correspond à une période ouverte, sinon avec la date de la 1<sup>ère</sup> période ouverte
    - avec 2 lignes de même sens sur le compte/tiers lettré (l'une pour un montant positif de 1,00 dans la devise de lettrage et l'autre pour un montant négatif de -1,00 dans la même devise)
    - avec le libellé 'lettrage postérieur au règlement',
    - avec le même n° de lettrage, date de lettrage et date de plus haut lettrage que les écritures lettrées
  - solde le paquet de lettrage en mettant à jour le même N° de lettrage, date de lettrage, date de plus lettrage
- Si une différence de règlement découle du lettrage, pas de génération d'écriture directe dans le brouillard puisque la régularisation sera effectuée par la validation de l'écart enregistré dans un journal financier.
- Si le paquet de lignes à lettrer ne contient pas de journal financier
  - Lecture des lignes de contrepartie des lignes à lettrer
  - Recherche des comptes de TVA
  - lettrage si TVA sur débit, sinon s'il contient une TVA à justifier
  - Lettrage du paquet si la TVA à justifier se solde par nature et par taux (sinon, aucun lettrage n'est effectué).
- Le lettrage sur « affectation 2 » d'une affectation commençant pas 'RLV' ou 'RGT' ou 'REB' ne génère pas d'écriture dans le brouillard puisqu'il s'agit d'un lettrage résultant de chaînes internes d'Anael finance, assimilable à un lettrage à la saisie. Tout était correctement renseigné sur la ligne de règlement pour que l'OD de TVA soit correcte.

## Déletrage d'un tiers soumis à TVA

Le déletrage des tiers soumis à TVA sur encaissement est interdit (car il est impossible de « défaire » les OD de TVA générées et éventuellement déclarées).